

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

M. FONTY fait part des observations suivantes :

- Sur les comptes administratifs de la commune 2020 : le tableau des comptes administratifs présent dans le compte rendu n'est pas celui qui a été présenté en séance.
- il est suggéré que le détail des subventions aux associations soit annexé au compte rendu.
- concernant les votes : certains comptes rendus font apparaître les votes CONTRE et ABSTENTION de façon nominatives. En cette période exceptionnelle liée au COVID, il serait bon d'opter systématiquement pour l'inscription des votes nominatifs dans tous les Comptes rendus à venir. Ceci afin de faciliter l'information et la compréhension des citoyens.
- Dans les questions diverses, le point sur le marché du Jeudi : suite aux conclusions de la gendarmerie, il est précisé que « en conséquence, le conseil municipal **décide** donc de laisser le marché place du 19 mars 1962 ». Il refuse que cette mention demeure en l'état. Ce n'est pas une décision, car il n'y a pas eu de vote formel sur ce point. Après échanges avec Patrick, nous souhaitons que ce point soit repris au prochain Conseil Municipal pour qu'un vote puisse se faire sur le sujet. Nous souhaitons en effet faire une proposition alternative qu'y pourrait convenir aux exigences de sécurité.
- Il a été abordé la visite de la sous-préfète du 21 avril avec « un groupe restreint pour raison COVID ». Les dispositions prises ne sont guère républicaines, car aucun des élus de l'opposition n'a été invité à participer. Le COVID ne doit pas être un prétexte pour mettre l'opposition à l'écart des rencontres officielles.

Il faut donc noter en rectificatif :

Il a été noté au moment du vote qu'il fallait tenir compte du rectificatif du reste à réaliser en question et que chacun a voté en tenant compte de cette information. ***Afin que cela soit plus clair pour chacun le compte administratif sera remis au vote au prochain CM.***

Il est à noter que si le détail des subventions n'a pas été mis sur le CR *c'est parce qu'il apparaît sur la délibération qui est affichée en Mairie. **Le détail sera tout de même annexé au CR.***

Il faut noter que sur les délibérations, il apparaît bien les noms des abstentions et des contres. **Pour rappel les délibérations suivantes ont donné lieu au vote suivant :**

Compte administratif 2020 Commune :

POUR : 7 CONTRE : 3 (FONTY T., VALETTE MA, WESSPISSER P.)

Affectation du résultat de fonctionnement Commune

POUR : 7 ABSTENTION : 3 (FONTY T., VALETTE MA, WESSPISSER P.)

Compte administratif Assainissement 2020 :

POUR : 7 CONTRE : 3 (FONTY T., VALETTE MA, WESSPISSER P.)

Affectation du résultat de fonctionnement Assainissement 2020 :

POUR : 7 CONTRE : 3 (FONTY T., VALETTE MA, WESSPISSER P.)

Emplacement CITY STADE à côté de la piscine :

POUR : 9 CONTRE : 1 (MONCOURIER M.) ABSTENTION : 1 (GOULESQUE R.)

Il est noté que concernant l'emplacement du marché c'était bien une info et non une décision. En effet, il n'y a pas eu de vote.

Ce sujet sera inscrit au prochain CM.

Pour la visite de Mme la Sous-Préfète, ce sera un groupe restreint qui sera formée avec la participation de l'opposition.